



# **STAGIAIRES ET OFFRE DE FORMATION DES CISP**

**ANALYSE STATISTIQUE 2021-2022**



## Table des matières

Introduction .....	3
1. Heures de formation et stagiaires en CISP : données générales .....	4
1.1 Chiffres clés du secteur.....	4
1.2 Évolution du nombre de stagiaires .....	5
Nombre de stagiaires par type de filière CISP (DéFI/EFT).....	5
Nombre de stagiaires par famille de filières.....	8
Nombre de stagiaires par bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (Bassin EFE) .....	9
1.3 Évolution du nombre d’heures de formation .....	10
Nombre d’heures selon le type de filières CISP (EFT/DéFI) .....	10
Nombre d’heures par bassin EFE.....	13
Durée moyenne de formation.....	14
1.4 Stages pendant la formation.....	14
1.5 Adressage des stagiaires .....	15
2. Profil des stagiaires en formation .....	17
2.1 Statut des stagiaires à l’entrée en formation.....	17
2.2 Âge des stagiaires .....	18
2.3 Genre des stagiaires .....	19
2.4 Niveau de diplôme des stagiaires .....	20
2.5 Nationalité des stagiaires.....	21
3. Parcours des stagiaires.....	22
3.1 Situation du parcours des stagiaires à la fin de l’année .....	22
3.2 Suite de parcours des stagiaires ayant achevé leur formation .....	23
3.3 Motifs de sorties des stagiaires ayant arrêté leur formation.....	25
Conclusions .....	26

# Introduction

Menée depuis 2008, l'analyse statistique portant sur les stagiaires et l'offre de formation des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) s'inscrit dans les missions confiées par le Gouvernement wallon à l'Interfédération des CISP (Interfédéré). L'objectif est de dresser le bilan des formations dispensées au cours des deux dernières années écoulées (2021 et 2022<sup>1</sup>) et d'analyser certaines caractéristiques relatives aux bénéficiaires de l'offre de formation des CISP selon différents indicateurs statistiques.

Les analyses de ce rapport sont basées sur les données administratives issues des rapports d'activités transmis annuellement par chaque CISP au département de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Service Public de Wallonie Economie, Emploi, Recherche (SPW EER) qui en fait une compilation et la transmet à l'Interfédéré. Les données dont nous disposons sont donc les données déclaratives des centres qui portent sur la totalité des activités de formations agréées CISP.

Afin de compléter cette analyse statistique et de mieux définir les caractéristiques des stagiaires CISP quant à leur situation d'exclusion et de précarité, l'Interfédéré et les fédérations ont décidé depuis 2020 de recueillir des données supplémentaires sur le statut des stagiaires à l'entrée en formation. Sur les 151 CISP agréés au 1er janvier 2021, 105 CISP ont transmis tout ou une partie de leurs données (= 69,5% des CISP).

L'année 2020 était marquée par l'épidémie de Covid19. L'analyse stagiaires de cette année-là avait montré l'impact de la crise sur les stagiaires et les formations en CISP. L'analyse des années 2021 et 2022 permet de mettre en lumière l'évolution du nombre de stagiaires et des heures de formation à la sortie de la crise.

Ce travail est divisé en trois parties. La première se concentre sur le nombre d'heures de formations dispensées au sein du secteur ainsi que sur le nombre de stagiaires dans les CISP selon différents critères : les types de filières, les familles de filières et les bassins EFE de la Région wallonne. La seconde partie analyse le profil et les spécificités des stagiaires qui suivent des formations au sein des CISP. La troisième partie du rapport est consacrée à l'étude des types et des motifs de sortie de formation des stagiaires.

---

<sup>1</sup> Nous ne disposons pas encore des données de l'année 2023. Celles-ci seront disponibles en fin d'année 2024.

# 1. Heures de formation et stagiaires en CISP : données générales

## 1.1 Chiffres clés du secteur

Tableau 1 : Répartition du type de CISP en 2021 et en 2022

	2021	2022
CISP	151 (100%)	153 (100%)
DéFI	77 (51,0%)	76 (49,7%)
EFT	56 (37,1%)	58 (37,9%)
DéFI & EFT	18 (11,9%)	19 (12,4%)
ASBL	140 (92,7%)	140 (91,5%)
CPAS	11 (7,3%)	13 (8,5%)

En 2021, on dénombre 151 CISP (soit 1 de moins qu'en 2020). 140 d'entre eux sont des ASBL (92,7%), 11 sont des CPAS (7,3%). Il y a 9 nouveaux opérateurs en 2022 : 2 nouveaux services de CPAS (Binche et Herstal) intègrent le secteur CISP, de même que 7 nouvelles ASBL (AJS Tal-Lafi, Dinamic, Eux-Reca, Form'Anim, le Monde des possibles, le Tremplin et la Régie des quartiers de Saint-Nicolas). Suite au regroupement des 7 régionales du centre Mode d'emploi et à la reprise du centre Contrepoint par le centre Quelque chose à faire, cela porte le total à 153 opérateurs en 2022.

Les CISP proposent des formations selon 2 types de méthodologies : Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et Démarche de formation et d'Insertion (DéFI). En 2021 et en 2022, le taux de répartition des centres dans ces catégories de méthodologie reste stable : environ 50% des centres travaillent selon la méthodologie DéFI, 37% suivent la méthodologie EFT et 12% ont à la fois des filières EFT et DéFI. La répartition des heures et des stagiaires, telle qu'elle apparaît dans le tableau général ci-dessus, est sensiblement équivalente à celle des années précédentes.

Tableau 2 : Répartition des filières CISP en 2021 et en 2022

	2021	2022
Filières CISP	450 (100%)	452 (100%)
Filières DéFI	288 (64,0%)	282 (62,4%)
Filières EFT	162 (36,0%)	170 (37,6%)
Formation de base	122 (27,1%)	113 (25,0%)
Formation professionnalisante	253 (56,2%)	262 (58,0%)
Orientation professionnelle	75 (16,7%)	77 (17,0%)

Les CISP ont organisé 452 filières de formation en 2022, c'est 2 de plus qu'en 2021 (450). Plus de la moitié de ces filières sont des formations professionnalisantes (56,2% en 2021 et 58,0% en 2022), suivies des formations de base (27,1% en 2021 et 25,0% en 2022) et enfin des filières d'orientation professionnelle (16,7% en 2021 et 17,0% en 2022).

## 1.2 Évolution du nombre de stagiaires

### Nombre de stagiaires par type de filière CISP (DéFI/EFT)

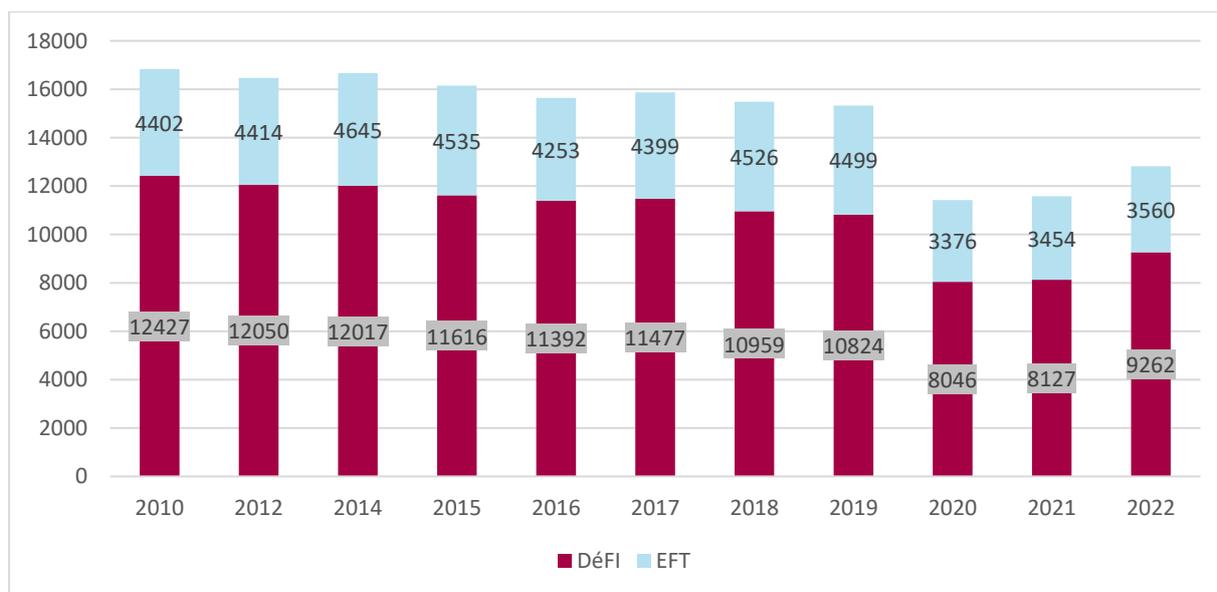
En 2021, 11581 stagiaires sont sous contrat de formation dans les CISP. Ce chiffre s'élève à 12 822 en 2022<sup>2</sup>.

Tableau 3 : Répartition des stagiaires selon le type de filière CISP (DéFI/EFT) de 2010 à 2022

	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DéFI	12427 (73,8%)	12050 (73,2%)	12017 (72,1%)	11616 (71,9%)	11392 (72,8%)	11477 (72,3%)	10959 (70,8%)	10824 (70,6%)	8046 (70,4%)	8127 (70,2%)	9262 (72,2%)
EFT	4402 (26,2%)	4414 (26,8%)	4645 (27,9%)	4535 (28,1%)	4253 (27,2%)	4399 (27,7%)	4526 (29,2%)	4499 (29,4%)	3376 (29,6%)	3454 (29,8%)	3560 (27,8%)
<b>Total</b>	<b>16829</b> <b>(100%)</b>	<b>16464</b> <b>(100%)</b>	<b>16662</b> <b>(100%)</b>	<b>16151</b> <b>(100%)</b>	<b>15645</b> <b>(100%)</b>	<b>15876</b> <b>(100%)</b>	<b>15485</b> <b>(100%)</b>	<b>15323</b> <b>(100%)</b>	<b>11422</b> <b>(100%)</b>	<b>11581</b> <b>(100%)</b>	<b>12822</b> <b>(100%)</b>

<sup>2</sup> 11581 correspond au nombre de contrats de formation en cours en 2021. Ce qui veut dire que si un même stagiaire suit plusieurs filières de formation différentes en 2021, il sera comptabilisé deux fois. Le nombre de stagiaires est ainsi potentiellement légèrement surévalué. Il en va de même pour les chiffres de 2022 (12822). Par ailleurs, si on ne comptabilise pas les stagiaires sous contrat de formation en 2021 pour lesquels le centre n'a déclaré aucune heure de formation réalisée en 2021 (71 stagiaires), on compte 11510 stagiaires. En 2022, ce nombre s'élève à 12726 (- 96 stagiaires).

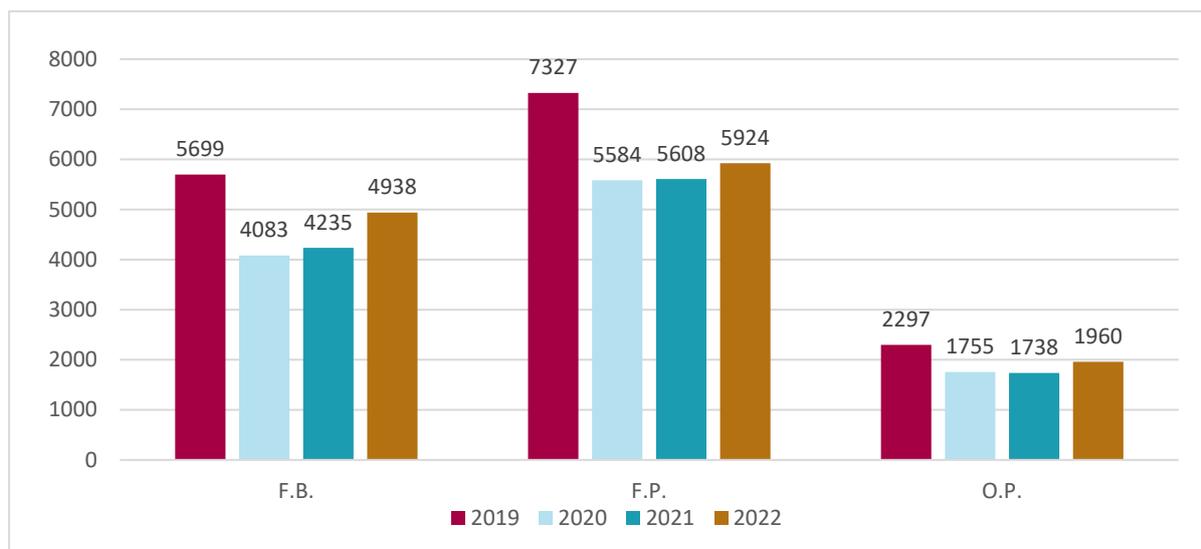
Figure 1. Répartition du nombre de stagiaires par type de filière CISP (DéFI/EFT) de 2010 à 2022



Les chiffres du nombre de stagiaires confirment que l'année 2021 reste fortement marquée par la crise Covid (+1,4% de stagiaires) alors qu'on observe en 2022 une reprise significative des activités de formation avec 10,7% de stagiaires en plus par rapport à l'année précédente. L'augmentation est davantage marquée dans les filières DéFI (+14,0%) que dans les filières EFT (+3,1%). Le nombre de stagiaire n'atteint cependant pas celui d'avant la crise (-17% en 2022 par rapport à 2019).

Les filières de formation des CISP visent un ou plusieurs objectifs parmi les trois suivants : la formation de base (F.B.), la formation professionnalisante (F.P.) et l'orientation professionnelle (O.P.). Dans la figure 2 ci-dessous, les stagiaires sont répartis par catégorie de filières en se basant sur l'objectif prioritaire de chaque formation qui est renseigné dans la demande d'agrément.

Figure 2 : Évolution du nombre de stagiaires par catégorie de filières de 2019 à 2022



Le nombre de stagiaires augmente dans chacune des trois catégories de filières en 2022 par rapport à 2021. L'augmentation la plus importante est située dans la formation de base (+16,7%) puis en orientation professionnelle (+12,8%) et enfin dans les filières de formation professionnalisante (+5,6%). Il est intéressant de noter que la diminution du nombre de stagiaires selon les catégories de filières entre 2019 et 2020 se fait dans le même ordre. Autrement dit, les catégories de filières qui ont été le plus impactées par la crise sont aussi celles qui retrouvent le plus de stagiaires en 2022.

L'analyse des données précarité des stagiaires de 2021 révèle que les formations dont la catégorie prioritaire est la formation de base connaissent les plus grandes proportions de stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni revenu lié à un travail (27,0%) et la plus grande proportion de stagiaires percevant une aide du CPAS (37,6%). Dans les filières d'orientation professionnelle, la majorité des stagiaires bénéficie d'allocations de chômage ou d'insertion (53,6%).

## Nombre de stagiaires par famille de filières

Les filières de formation des CISP ont été regroupées en 14 familles de filières.

Tableau 4 : Répartition du nombre de stagiaires par famille de filières en 2021 et 2022

	Nombre de stagiaires 2021 (%)	Nombre de stagiaires 2022 (%)	Evolution stagiaires 2021-2022 (%)
Installation et maintenance	46 (0,4%)	95 (0,7%)	+49 (+106,5%)
Restauration / Horeca	528 (4,6%)	898 (7,0%)	+370 (+70,1%)
Orientation professionnelle	1620 (14,0%)	1990 (15,5%)	+370 (+22,8%)
Support administratif	888 (7,7%)	1063 (8,3%)	+175 (+19,7%)
Alphabétisation / formation de base	3944 (34,0%)	4538 (35,4%)	+598 (+15,1%)
Transport et logistique	98 (0,8%)	107 (0,8%)	+9 (+9,2%)
Soin aux animaux	45 (0,4%)	49 (0,4%)	+4 (+8,9%)
Services aux personnes et à la collectivité	1175 (10,1%)	1245 (9,7%)	+70 (+6,0%)
Spectacle	53 (0,5%)	56 (0,4%)	+3 (+5,7%)
Espaces naturels et espaces verts	810 (7,0%)	839 (6,5%)	+29 (+3,6%)
Tourisme, loisirs et animation	67 (0,6%)	65 (0,5%)	-2 (-3,0%)
Commerce et vente	395 (3,4%)	378 (2,9%)	-17 (-4,3%)
Communication, média et multimédia	231 (2,0%)	195 (1,5%)	-36 (-15,6%)
Construction et bâtiment	1681 (14,5%)	1304 (10,2%)	-377 (-22,4%)
<b>Total</b>	<b>11581</b> <b>(100%)</b>	<b>12822</b> <b>(100%)</b>	<b>+1241</b> <b>(+10,7%)</b>

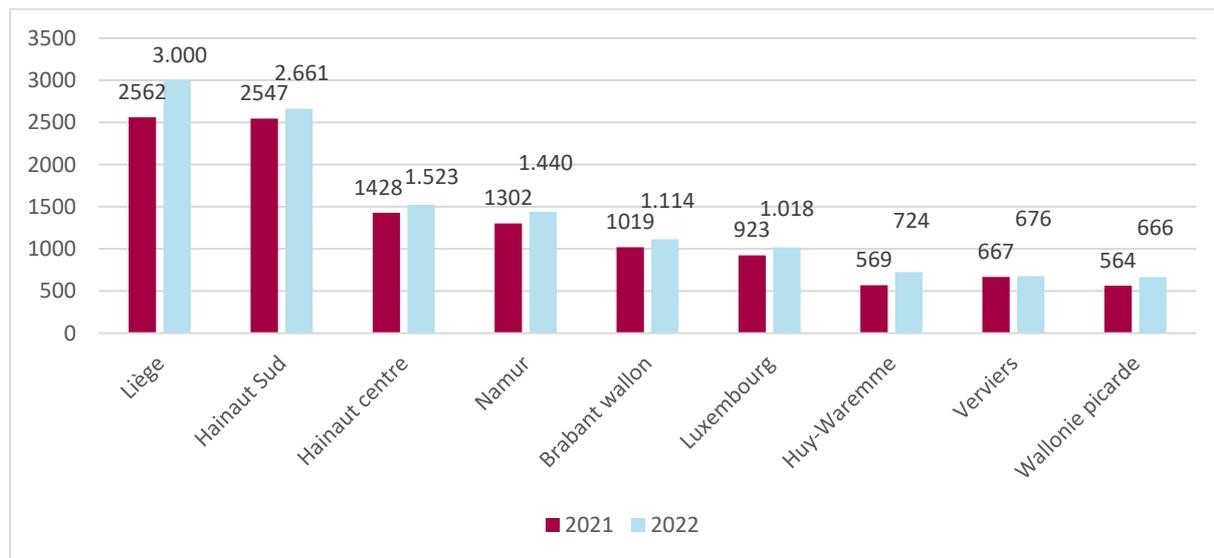
Par rapport à 2021, il y a une hausse globale du nombre de stagiaire en 2022 (+10,7%). La famille de filières « alphabétisation / formation de base » présente la plus grosse augmentation du nombre de stagiaires (+598 stagiaires), suivie par « l'orientation professionnelle » et la « restauration / Horeca » (+370 stagiaires). Par ailleurs, c'est la famille de filières de « l'installation et maintenance » qui présente l'évolution de la proportion la plus importante (+106,5%), suivie par la famille « restauration / Horeca ».

A contrario, la famille de filières « construction et bâtiment » est celle qui perd le plus grand nombre de stagiaires (-377 stagiaires). C'est aussi celle dont la proportion de stagiaires décroît le plus (-22,4%).

En 2022, 87 des filières professionnalisantes CISP forment à un ou plusieurs métiers en pénurie. Ces filières, réparties dans 57 CISP, regroupent près de 2000 stagiaires et représentent environ 1 million d'heures de formation.

## Nombre de stagiaires par bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (Bassin EFE)

Figure 3 : Répartition du nombre de stagiaires par bassin EFE en 2021 et 2022<sup>3</sup>



Tous les bassins EFE enregistrent une augmentation de leur nombre de stagiaires. Le bassin de Liège est celui qui enregistre l'augmentation la plus importante du nombre de stagiaires (+438 stagiaires), suivi par les bassins de Huy-Waremme (+155) et de Namur (+138)<sup>4</sup>.

Les bassins qui enregistrent les évolutions les plus importantes entre 2021 et 2022 sont ceux de Huy-Waremme (+27,2%), de la Wallonie picarde (+18,1%) et de Liège (+17,1%). Verviers est le bassin dont l'évolution du nombre de stagiaires est la moins importante (+1,3%), suivi par le Hainaut centre (+6,7%) et le Brabant wallon (+9,3%).

<sup>3</sup> La répartition géographique des heures et des stagiaires a été réalisée, de la même manière qu'en 2018, 2019 et 2020, sur base du lieu de formation (et non pas du siège social du CISP). Toutefois, les formations du CISP Work'Inn sont réparties dans différents lieux sur le territoire de Liège-Huy-Waremme (LEE et Work'Inn). Dans ce cas, nous avons pris en compte le siège social qui est situé à Liège. Nous avons donc procédé comme suit :

- Les stagiaires de Work'Inn ont été considéré comme relevant du bassin de Liège.
- 50% des stagiaires de Edit en formation « tout secteur » et en « orientation » ont été répartis à Liège et 50% à Verviers
- 75% de stagiaires de Mode d'emploi Liège/Huy-Waremme ont été repris dans le bassin de Huy Waremme et 25% dans le bassin de Liège.
- Pour Déclic emploi, dans la filière « orientation » : 75% en Wallonie picarde et 25% en Hainaut centre. Pour la filière « vente » : 66% en Wallonie picarde et 33% en Hainaut centre. Pour la filière « gestion des stocks » : 50% en Wallonie picarde et 50% en Hainaut centre.

<sup>4</sup> Cinq des sept nouveaux centres agréés en 2022 sont situés sur le bassin de Liège. Les deux autres centres agréés en 2022 sont situés sur le bassin de Namur. Cela peut expliquer en partie l'augmentation du nombre de stagiaires dans ces bassins.

## 1.3 Évolution du nombre d'heures de formation

Pour appréhender les chiffres qui vont suivre, il est important de définir la différence entre les heures prestées, les heures assimilées et les heures réalisées :

- Heures prestées : comprennent les heures dispensées par le CISP, celles dispensées gratuitement par un organisme conventionné, celles dispensées de manière payante par un organisme conventionné et celles de stage en entreprise extérieure.
- Heures assimilées : les heures de formation que le stagiaire aurait dû effectivement suivre selon son programme, mais qu'il n'a pas suivies pour différents motifs comme par exemple la maladie, l'accident de travail, la maladie d'un enfant, la grève ou l'intempérie, l'accomplissement d'obligations auprès de l'ONEm, etc. (liste exhaustive des motifs reprise à l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle).
- Heures réalisées : comprennent les heures prestées ainsi que les heures assimilées.

### Nombre d'heures selon le type de filières CISP (EFT/DéFI)

Tableau 5 : Proportion des heures prestées, assimilées et réalisées par rapport aux heures agréées en 2021 et 2022

	2021 (%)	2022 (%)
Heures prestées	3.532.990 (64,1%)	4.106.968 (72,2%)
Heures assimilées	980.415 (17,8%)	745.242 (13,1%)
Heures réalisées	4.513.405 (81,9%)	4.852.210 (85,4%)
<b>Heures agréées</b>	<b>5.510.771 (100%)</b>	<b>5.683.513 (100%)</b>

En 2022, le nombre d'heures de formation agréées est de 5.683.513 heures et le nombre d'heures de formation réalisées s'élève à 4.852.210 heures, ce qui représente un taux de réalisation de 85,4% des heures agréées. Le taux de réalisation de 2022 est donc de 3,5% plus élevé qu'en 2021.

Par rapport à 2021, il y a une augmentation du nombre d'heures réalisées de 7,5%.

Notons qu'en 2021 et 2022, les heures assimilées comprennent les heures assimilées « force majeure Covid ». La baisse des heures assimilées entre 2021 et 2022 est due principalement à la diminution des heures « force majeure Covid » (voir figure 5 ci-dessous).

En 2019, le nombre d'heures réalisées s'élevait à 5.911.250 heures. Il y a donc une diminution du nombre d'heures réalisées de 3,8% entre 2019 et 2022.

Tableau 6 : Répartition des heures prestées, des heures assimilées et des heures réalisées selon le type de CISP (EFT/DéFI) en 2021 et 2022

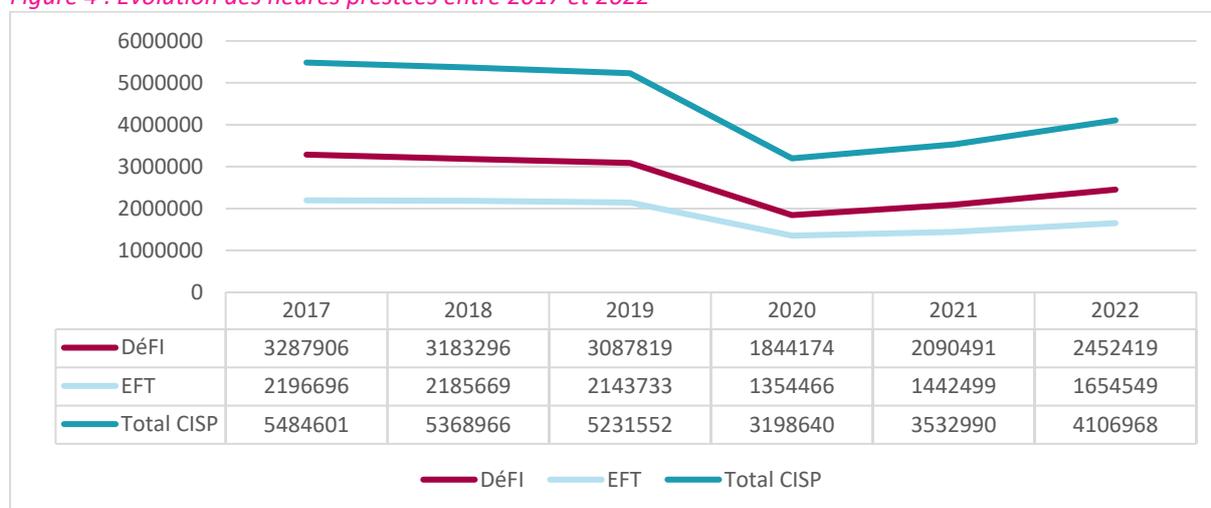
	Heures prestées 2021 (%)	Heures prestées 2022 (%)	Evolution heures prestées 2021-2022 (%)		Heures assimilées 2021 (%)	Heures assimilées 2022 (%)	Evolution heures assimilées 2021-2022 (%)		Heures réalisées 2021 (%)	Heures réalisées 2022 (%)	Evolution heures réalisées 2021-2022 (%)
DéFI	2090491 (59,2%)	2452419 (59,7%)	+361928 (+17,3%)		523543 (53,4%)	463089 (62,1%)	-60454 (-11,5%)		2614034 (57,9%)	2915508 (60,1%)	+301473 (+11,5%)
EFT	1442499 (40,8%)	1654549 (40,3%)	+212050 (+14,7%)		456872 (46,6%)	282153 (37,9%)	-174719 (-38,2%)		1899371 (42,1%)	1936702 (39,9%)	+37331 (+2,0%)
<b>Total CISP</b>	<b>3.532.990 (100%)</b>	<b>4.106.968 (100%)</b>	<b>+573.978 (+16,2%)</b>		<b>980.415 (100%)</b>	<b>745.242 (100%)</b>	<b>-235173 (-24,0%)</b>		<b>4.513.405 (100%)</b>	<b>4.852.210 (100%)</b>	<b>+338.805 (+7,5%)</b>

En 2022, les heures prestées et les heures réalisées sont en augmentation par rapport à 2021.

Le nombre d'heures prestées augmente légèrement plus en DéFI (+17,3%) qu'en EFT (+14,7%), ce qui représente une augmentation totale de 16,2%.

En ce qui concerne le nombre d'heures réalisées, les filières DéFI connaissent une augmentation de 11,5%, alors que le nombre d'heures réalisées des filières EFT augmentent de 2,0%. Le total des heures réalisées augmente de 7,5% de 2021 à 2022.

Figure 4 : Evolution des heures prestées entre 2017 et 2022

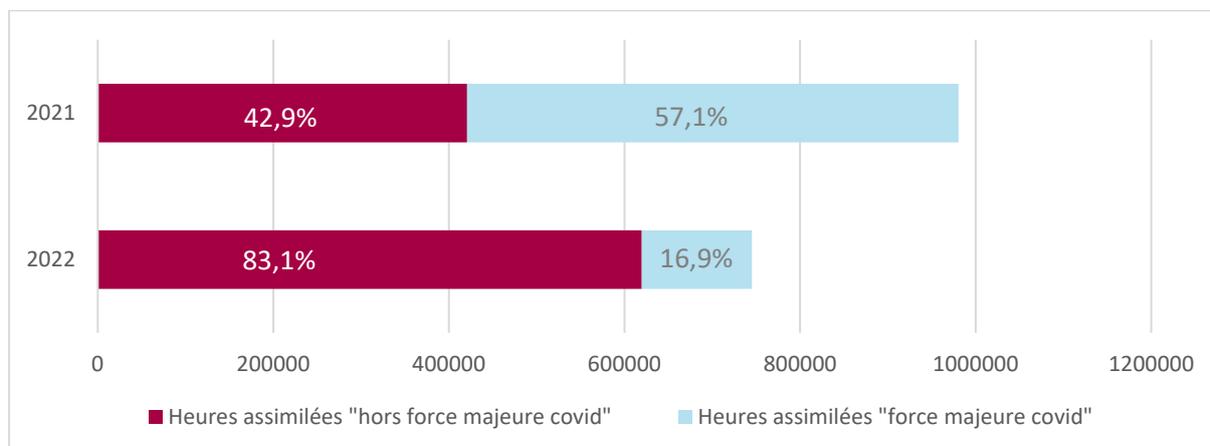


Ce graphique montre clairement la diminution du nombre d'heures prestées avec le Covid ainsi que la tendance à l'augmentation en 2021 se confirme en 2022 tant en EFT qu'en DéFI. La différence dans l'augmentation des heures prestées et des heures réalisées s'explique par une forte diminution du nombre d'heures assimilées (-24,0%). Notons que cette diminution est plus importante dans les filières EFT (-38,2%) que dans les filières DéFI (-11,5%).

De plus, la proportion des heures assimilées par rapport aux heures réalisées diminue également, passant de 21,7% en 2021 à 15,4% en 2022, ce qui représente une diminution de 6,3%. Notons tout de même que cela reste significativement supérieur aux années d'avant Covid. Ce pourcentage s'élève à 11,5% pour l'année 2019. Il y a donc une augmentation de 3,9% entre 2019 et 2022 (voir tableau 6).

Pour affiner l'analyse, les heures assimilées de 2021 et 2022 ont été séparées en deux catégories selon qu'elles relèvent ou non de la force majeure Covid19<sup>5</sup>.

Figure 5 : Répartition des heures assimilées selon la catégorisation « force majeure Covid » ou « hors force majeure Covid » en 2021 et 2022



En 2022, on observe une forte diminution du nombre total d'heures assimilées par rapport à 2021 (-24%). Cette diminution s'explique par une forte baisse des heures assimilées « force majeure Covid » (-77,6%). La proportion des heures assimilées « force majeure Covid » passe de 57,1% en 2021 à 16,9% en 2022 (-40,2%). La proportion des heures assimilées « hors force majeure Covid » passe quant à elle de 42,9% en 2021 à 83,1% en 2022.

Notons que même hypothétiquement comparées sur une base de 12 mois, les heures assimilées Covid demeurent moins élevées d'au moins 500 000 heures en 2022 par rapport à 2021.

<sup>5</sup> Les heures assimilées « force majeure covid » (jusqu'au 30 septembre 2022) pouvaient soit être relatives à des stagiaires sous contrat de formation soit à des activités affectées par la crise sanitaire (non-ouverture faute d'un nombre suffisant de stagiaires, lancement ou reprise avec moins de stagiaires que d'habitude) et correspondant à des stagiaires potentiels et non à des stagiaires sous contrat de formation. La circulaire interprétative du 10 juin 2021 ayant pris fin au 30 septembre 2022, il n'était plus possible d'encoder des heures assimilées « force majeure Covid » dans le rapport d'activité 2022 pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 décembre 2022, ce qui a un impact sur le nombre d'heures assimilées « force majeure Covid » entre 2021 et 2022.

## Nombre d'heures par bassin EFE

Tableau 7 : Répartition des heures réalisées par bassin en 2021 et 2022

	Heures réalisées 2021 (%)	Heures réalisées 2022 (%)	Evolution des heures réalisées 2021-2022 (%)
Wallonie picarde	158284 (3,5%)	192826 (4,0%)	+34543 (+21,8%)
Namur	506047 (11,2%)	573529 (11,8%)	+67482 (+13,3%)
Huy-Waremme	184089 (4,1%)	206937 (4,3%)	+22848 (+12,4%)
Liège	1089588 (24,1%)	1189366 (24,5%)	+99779 (+9,2%)
Hainaut sud	988480 (21,9%)	1068015 (22,0%)	+79535 (+8,0%)
Verviers	224459 (5,0%)	243681 (5,0%)	+19221 (+8,6%)
Brabant wallon	388961 (8,6%)	411513 (8,5%)	+22552 (+5,8%)
Luxembourg	334381 (7,4%)	332965 (6,9%)	-1416 (-0,4%)
Hainaut centre	639116 (14,2%)	633376 (13,1%)	-5739 (-0,9%)
<b>Total</b>	<b>4.513.405</b> <b>(100%)</b>	<b>4.852.210</b> <b>(100%)</b>	<b>+338.805</b> <b>(+7,5%)</b>

Le bassin de la Wallonie picarde connaît l'augmentation la plus importante de la proportion de ses heures réalisées (+21,8%), suivi par le bassin de Namur (+13,3%) et le bassin de Huy Waremme (+12,4%).

Les bassins du Hainaut centre (-0,9%) et du Luxembourg (-0,4%) enregistrent une légère diminution des heures réalisées entre 2021 et 2022.

Notons que le bassin de Liège est celui dont le nombre d'heures augmente le plus en 2022 par rapport à 2021<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Cinq des sept nouveaux centres agréés en 2022 sont situés sur le bassin de Liège. Les deux autres centres agréés en 2022 sont situés sur le bassin de Namur. Cela peut expliquer en partie l'augmentation du nombre d'heures réalisées dans ces bassins.

## Durée moyenne de formation

Tableau 8 : Moyenne des heures réalisées par stagiaire selon le type de filière CISP (DéFI/EFT) en 2021 et 2022

	Moyenne de heures réalisées 2021	Moyenne des heures réalisées 2022	Evolution des heures réalisées 2021-2022 (%)
DéFI	322h	315h	-7h (-2,2%)
EFT	550h	544h	-6h (-1,1%)
<b>Total CISP</b>	<b>390h</b>	<b>378h</b>	<b>-12h</b> <b>(-2,9%)</b>

La durée moyenne de formation par stagiaire en 2022 est de 378h réalisées (ce qui correspond à environ 47 journées de 8h de formation).

Comme les années précédentes, on constate que les formations en EFT restent en moyenne plus longues que les formations en DéFI.

## 1.4 Stages pendant la formation

Les CISP peuvent prévoir<sup>7</sup>, dans le programme d'une filière, l'organisation de deux types de stages : un stage dit « d'acculturation » (maximum 90 heures par stage) visant la découverte d'un métier, d'un poste de travail, d'une culture d'entreprise, dans le but de préciser le projet de formation professionnelle, et un stage dit « de formation professionnelle » (maximum 520 heures par stage) visant l'exercice de compétences acquises au sein de la filière de formation.

Tableau 9 : Proportion de stagiaires ayant suivi un stage par type de CISP (DéFI/EFT) de 2019 à 2022

	% stagiaires ayant suivi un stage en 2019	% stagiaires ayant suivi un stage en 2020	% stagiaires ayant suivi un stage en 2021	% stagiaires ayant suivi un stage en 2022
DéFI	33,4%	25,3%	29,5%	29,2%
EFT	24,6%	20,9%	17,7%	19,0%
<b>Total CISP</b>	<b>30,8%</b>	<b>24,0%</b>	<b>26,0%</b>	<b>26,4%</b>

Que ce soit en DéFI ou en EFT, on constate une augmentation globale de la proportion de stagiaires ayant suivi un ou plusieurs stages d'acculturation ou de formation professionnelle dans leur parcours de formation entre 2020 et 2022 (+2,4%) sans pour autant revenir au niveau d'avant Covid (30,8% en 2019 contre 26,4% en 2022).

<sup>7</sup> Tous les CISP ne prévoient donc pas nécessairement de stages dans leur programme de formation et certains ne prévoient des stages que dans certaines circonstances, en fonction de la situation ou du projet du stagiaire.

Tableau 10 : Proportion de stagiaires ayant suivi un stage en F.B., F.P. et O.P. de 2019 à 2022

	% stagiaires ayant suivi un stage en 2019	% stagiaires ayant suivi un stage en 2020	% stagiaires ayant suivi un stage en 2021	% stagiaires ayant suivi un stage en 2022
F.B.	10,5%	7,6%	7,5%	8,3%
F.P.	39,5%	32,6%	34,5%	35,3%
O.P.	53,0%	34,6%	44,6%	45,0%
<b>Total CISP</b>	<b>30,8%</b>	<b>24,0%</b>	<b>26,0%</b>	<b>26,4%</b>

Comme nous le montre le tableau ci-dessus, la proportion de stagiaire ayant suivi un stage augmente dans toutes les catégories de filières entre 2020 et 2022. C'est en orientation professionnelle qu'il y a la plus grande proportion de stagiaires ayant suivi un stage (45,0%) et c'est en formation de base que ce taux est le plus faible (8,3%).

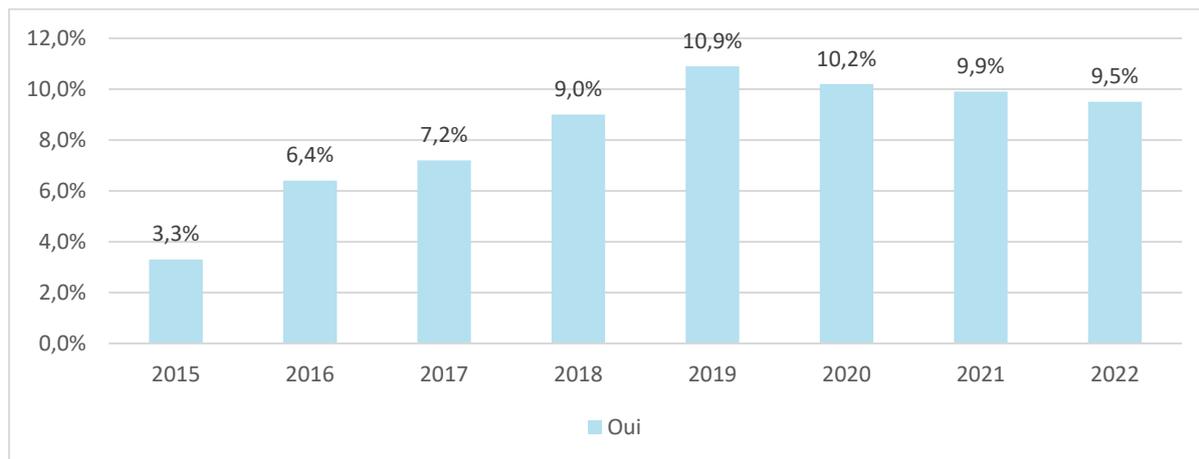
## 1.5 Adressage des stagiaires

Dans le cadre de la gestion de parcours des demandeurs d'emploi vers l'insertion, le Forem peut adresser un demandeur d'emploi à un partenaire (dont les CISP), lorsque sa prestation est la plus pertinente au regard du profil, des aspirations professionnelles du demandeur d'emploi et de l'analyse de ses besoins. L'adressage concerne l'inscription des demandeurs d'emploi à des séances d'accueil collectives et/ou à des entretiens individuels de recrutement organisés par le partenaire avant l'entrée en formation des demandeurs d'emploi.

Pour différentes raisons (l'action n'est pas la plus pertinente pour répondre au besoin du demandeur d'emploi, il n'y a plus de place disponible dans l'action, le demandeur d'emploi ne souhaite pas ou plus intégrer l'action proposée...), le CISP peut ne pas donner de suite positive à l'adressage et le demandeur d'emploi n'entre pas dans la formation.

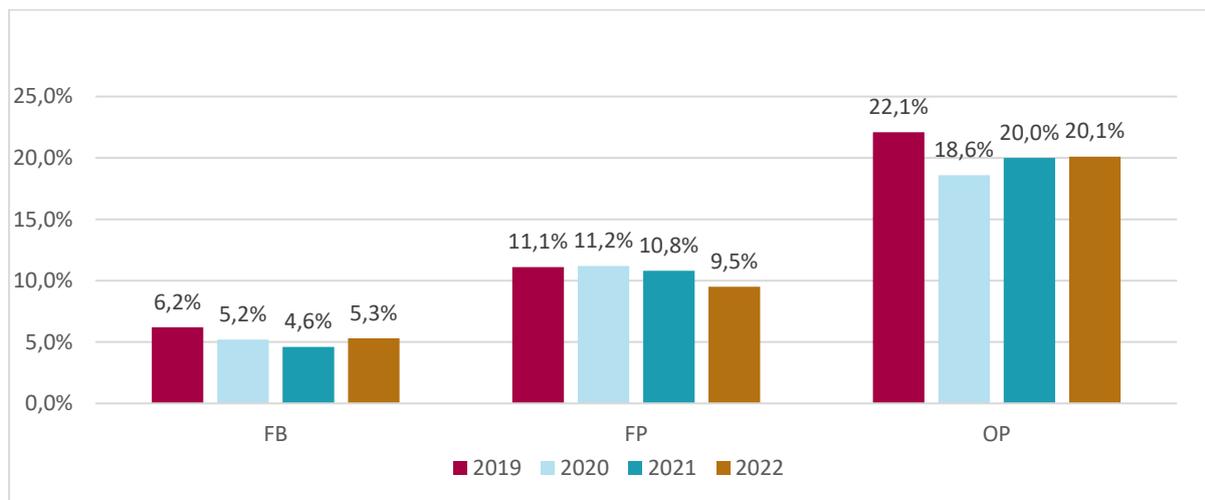
Sur base des rapports d'activités complétés par les centres, il ne nous est pas possible de connaître le nombre total de stagiaires adressés par le Forem à des séances d'information (individuelles ou collectives) mais nous disposons de données relatives aux stagiaires qui ont été adressés et qui sont entrés en action (qui ont conclu un contrat de formation avec le CISP).

Figure 6 : Evolution du taux de stagiaires adressés par le Forem de 2015 à 2022<sup>8</sup>



Il faut prendre ces données avec précaution car, en 2015 et 2016, les données manquantes (non-réponses) étaient élevées (21% en 2015 et 7% en 2016) alors que nous disposons de la totalité des données depuis 2018. Néanmoins, on observe une nette tendance à la hausse de l'adressage jusqu'à atteindre un maximum en 2019 (10,9%). On observe une légère tendance à la baisse depuis 2019.

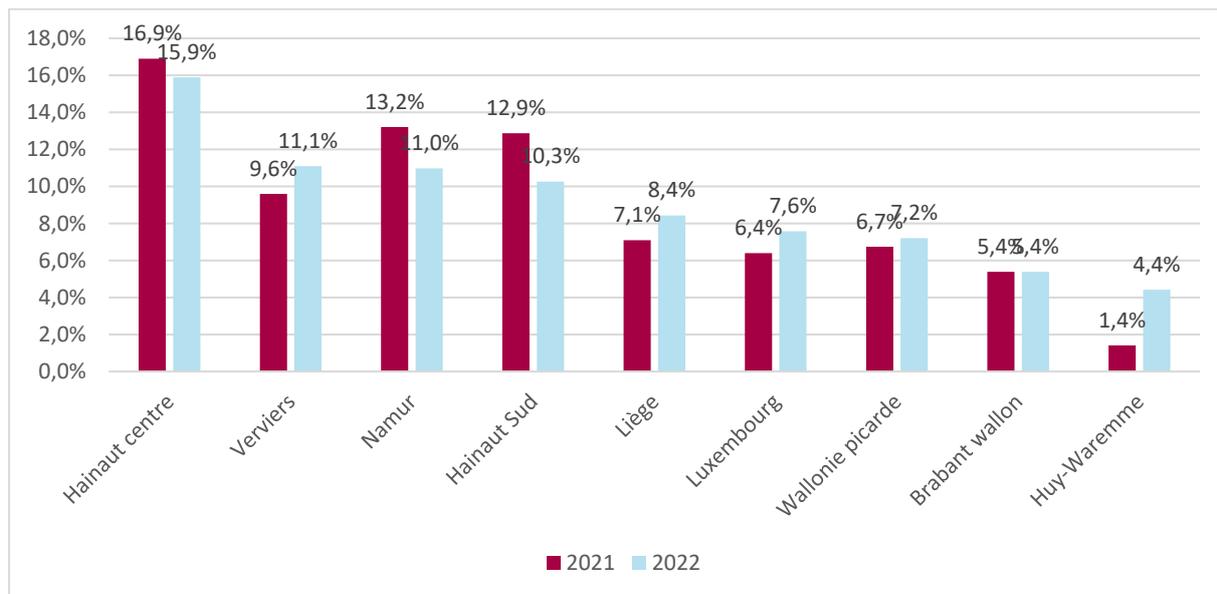
Figure 7 : Taux de stagiaires adressés par le Forem selon la catégorie de filières de 2019 à 2022



La répartition du taux d'adressage selon la catégorie de filière est assez semblable d'année en année. En 2022, l'orientation professionnelle est toujours la catégorie avec le plus haut taux d'adressage (20,1%) alors que la formation de base enregistre un taux d'adressage de seulement 5,3%. Notons également une légère diminution du taux d'adressage en formation professionnalisante.

<sup>8</sup> En 2021, les données récoltées représentent 99,4% des stagiaires et cela s'élève à 99,6% des stagiaires en 2022.

Figure 8 : Taux de stagiaires adressés par le Forem selon le bassin EFE en 2021 et 2022



La proportion de stagiaires adressés varie fortement selon le bassin EFE, allant de 15,9% dans le bassin du Hainaut centre en 2022 à 4,4% dans le bassin de Huy-Waremme.

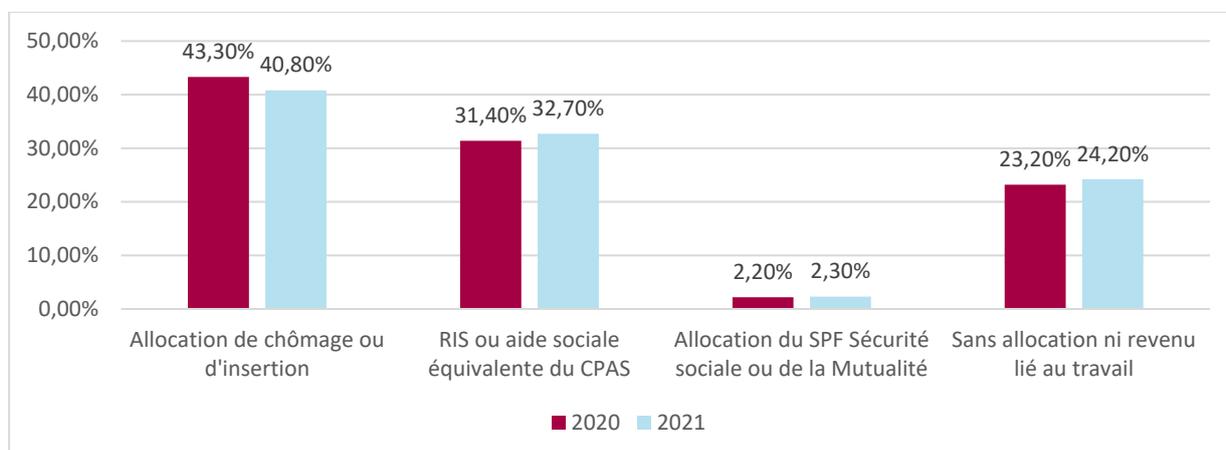
5 bassins (Verviers, Liège, Luxembourg, la Wallonie picarde et Huy Waremme) ont connu une augmentation du taux de stagiaires adressés entre 2021 et 2022, 3 bassins (le Hainaut centre, Namur et le Hainaut sud) ont vu ce taux diminuer et un bassin (le Brabant wallon) a maintenu un taux de stagiaires adressés identique.

## 2. Profil des stagiaires en formation

### 2.1 Statut des stagiaires à l'entrée en formation

Cette section se base sur les données supplémentaires récoltées par l'Interfedé concernant le statut des stagiaires à l'entrée en formation. Comme expliqué ci-avant dans le rapport, ces données ne sont pas exhaustives et ne concernent que l'année 2021. Ces données concernent 105 CISP (69% des centres) et 7621 stagiaires (65,8% des stagiaires).

Figure 9 : Répartition des stagiaires selon leur statut à l'entrée en formation en 2020 et 2021



En 2021, plus de 40,8% des stagiaires perçoivent des allocations de chômage, 32,7% perçoivent le RIS ou une aide sociale équivalente du CPAS, 24,2% ne perçoivent aucune allocation ni aucun revenu lié au travail et 2,3% des stagiaires perçoivent des allocations du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité

Les chiffres 2021 renforcent les constats posés dans l'analyse des données précarité de 2020 :

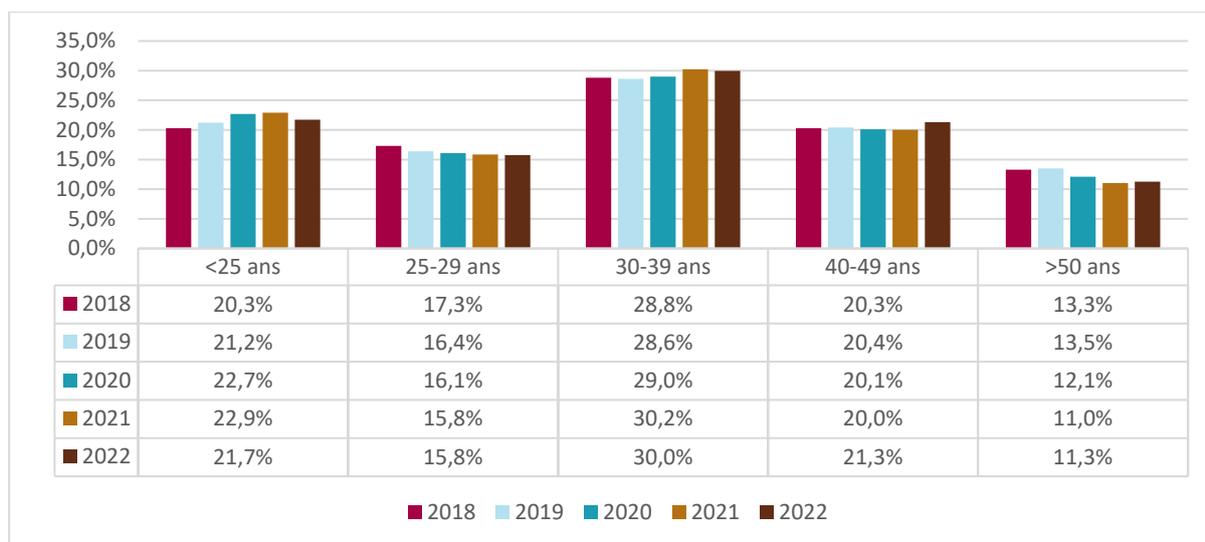
- Il y a une très nette augmentation de la proportion de stagiaires bénéficiant d'une allocation du CPAS au fil des années (+13,7% en 11 ans) : passant de 19% en 2010 à 24,1% en 2015 à 31,4% en 2020 et 32,7% en 2021.
- Il y a une diminution de la proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage (-15,2% en 11 ans) : passant de 56% en 2010 à 48,9% en 2015 à 43,3% en 2020 pour atteindre 40,8% en 2021.

Notons que la proportion de stagiaires ne bénéficiant pas des allocations de chômage est plus importante en EFT (64,4%) qu'en DÉFI (56,7%). Pour ce qui est des catégories de filières, c'est en formation de base que la proportion des stagiaires en dehors du chômage est la plus élevée (65,9%), suivi par les formations professionnalisantes (58,6%) et l'orientation professionnelle (46,4%).

## 2.2 Âge des stagiaires

L'âge moyen des stagiaires à l'entrée en formation reste relativement stable au fil des années. En 2022, il est de 35 ans comme depuis 2018<sup>9</sup>.

Figure 10 : Distribution du pourcentage de stagiaires selon la catégorie d'âge de 2018 à 2022



<sup>9</sup>Les stagiaires pour lesquels la donnée âge était manquante ou invalide, ce sont vus attribués l'âge moyen, c'est-à-dire 35 ans. Cela concerne 12 stagiaires en 2021 et 19 en 2022.

Comme les années précédentes, la catégorie d'âge des 30-39 ans est la plus représentée au sein des stagiaires CISP. La répartition des stagiaires selon les catégories d'âge en 2021 et en 2022 est assez similaire. Néanmoins, on observe une légère augmentation de la proportion de stagiaires de 40-49 ans en 2022 et une légère diminution de la proportion de stagiaires de moins de 25 ans.

Les jeunes stagiaires se trouvent majoritairement dans les filières de formations professionnalisantes (58,7% des >25 ans en 2021 et 56,5% en 2022) tandis que les stagiaires les plus âgés suivent majoritairement des filières de formation de base (46,8% des >50 ans en 2021 et 46,3% en 2022).

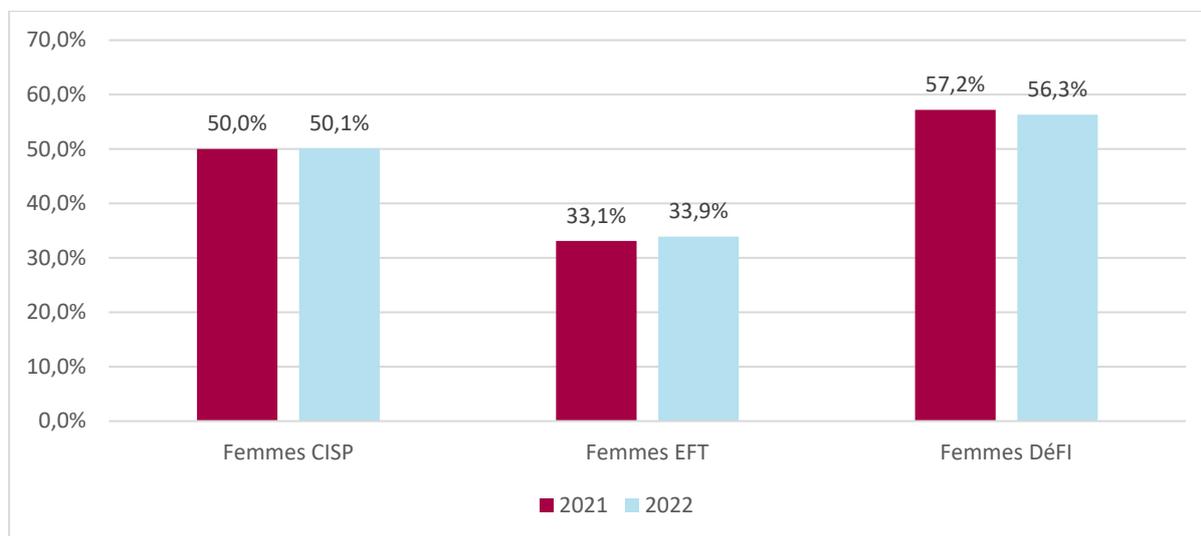
Nous constatons que c'est dans la catégorie des <25 ans que le nombre de stagiaires a le moins augmenté de 2021 à 2022 (+5,1%). La plus forte augmentation en termes de nombre de stagiaires se situe dans la catégorie des 40-49 ans (+17,9% entre 2021 et 2022).

Notons que la proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage augmente avec l'âge (passant de 25,4% pour les moins de 25 ans à 60,7% pour les 50 ans et plus). Au contraire, la proportion de stagiaires percevant une aide du CPAS et celle des stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni d'aucun revenu lié au travail diminue avec l'âge (passant de 42,1% pour les moins de 25 ans à 22,1% pour les 50 et plus pour l'aide du CPAS et de 31,2% pour les moins de 25 ans à 14,1% pour les 50 ans et plus pour ceux qui ne disposent d'aucun revenu).

## 2.3 Genre des stagiaires

Pour l'ensemble du secteur, la parité hommes-femmes est à nouveau atteinte, que ce soit en 2021 (50,0% de femmes) ou en 2022 (50,1% de femmes)<sup>10</sup>.

Figure 11 : Pourcentage de stagiaires femmes par type de CISP (DéFI/EFT) en 2021 et en 2022



La répartition des stagiaires femmes selon le type de centre observée en 2021 et en 2022 est très proche des années antérieures. Néanmoins, on observe une légère tendance à la baisse

<sup>10</sup> En 2021, les personnes renseignées comme « autre » ont été remplacées par les catégories « homme » ou « femme » selon le prénom renseigné. En 2022, ne disposant pas de ces informations, les personnes renseignées selon la catégorie « autre » n'ont pas été prises en compte dans cette analyse. Cela représente 41 personnes (0,3%).

du pourcentage de femmes dans les filières DÉFI (de 60,4% en 2015 à 56,3% en 2022). Les hommes restent majoritaires dans les filières EFT mais la proportion de femmes dans ces filières tend à augmenter depuis 2016.

Lors de l'analyse des données précarité 2021, nous avons constaté que les stagiaires femmes sont plus précarisées que les stagiaires hommes. En effet, la proportion de stagiaires ne percevant aucune allocation ni revenu lié à un travail est légèrement plus élevée pour les stagiaires femmes (24,5%) que pour les hommes (23,9%). Il en va de même pour les stagiaires percevant des aides du CPAS : 33,6% chez les femmes contre 31,7% chez les hommes.

## 2.4 Niveau de diplôme des stagiaires

Une des missions des CISP est de former un public éloigné de l'emploi notamment pour des raisons de diplôme. Un des critères principaux d'éligibilité des stagiaires est d'appartenir à la catégorie des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) qui disposent au maximum du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD) ou d'un titre équivalent. Des dérogations pour des DEI disposant au maximum du CESS sont possibles. Il existe également d'autres critères d'éligibilité sans limite de diplôme pour pouvoir suivre une formation dans un CISP tels que le fait d'être inscrit comme DEI depuis au moins 18 mois sur les 24 mois qui précèdent l'entrée en formation ou encore le fait de bénéficier du revenu d'intégration sociale<sup>11</sup>.

Figure 12 : Répartition des stagiaires selon leur niveau de diplôme de 2019 à 2022<sup>12</sup>



La tendance observée dans les analyses stagiaires précédentes semble se confirmer : d'une part, la proportion de stagiaires détenant le CEB ou le CESDD ne cesse de diminuer et, d'autre part, le pourcentage de stagiaires sans diplôme augmente de manière assez significative. La proportion de stagiaires avec un diplôme non reconnu reste relativement stable depuis 2020.

<sup>11</sup> Les critères d'éligibilité des stagiaires en CISP sont édictés aux articles 5 et 6 du Décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle.

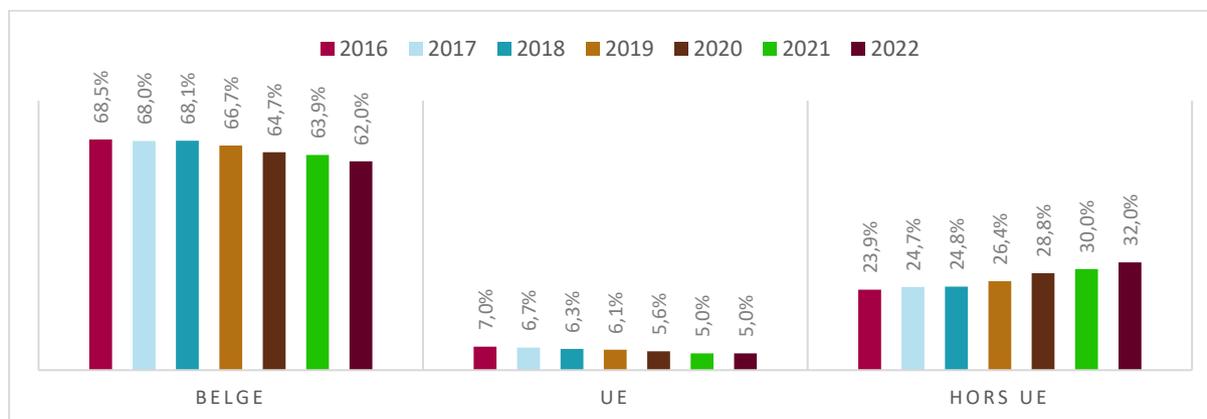
<sup>12</sup> Les diplômes non reconnus sont des diplômes obtenus à l'étranger qui ne sont pas reconnus en Belgique, c'est-à-dire pour lesquels il n'y a pas d'équivalence de diplôme. La catégorie « inconnu » fait référence aux stagiaires pour lesquels aucune catégorie de diplôme n'a été mentionnée dans le rapport d'activités.

En 2022, le pourcentage de stagiaires avec un CESS ou un diplôme de l'enseignement supérieur est légèrement plus élevé que les années antérieures.

L'analyse stagiaire nous apprend que la proportion de stagiaires sans allocation ni revenu lié au travail est beaucoup plus élevée pour les stagiaires dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique (35,9%) et pour les personnes sans diplôme (26,4%) que pour les autres. La plus grande proportion de stagiaires bénéficiant d'une aide du CPAS se retrouve parmi les personnes sans diplôme (40,7%) et, à l'inverse, les personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur disposent majoritairement des allocations de chômage (plus de 50%). Notons également que c'est dans la catégorie des personnes diplômées de l'enseignement supérieur qu'il y a le plus de bénéficiaires d'allocations du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité (6,2%).

## 2.5 Nationalité des stagiaires

Figure 13 : Evolution de la répartition des stagiaires selon leur nationalité de 2016 à 2022<sup>13</sup>



Sur le plan de la nationalité des stagiaires, les tendances observées les années précédentes se confirment également. On observe une diminution de la part des stagiaires belges qui reste malgré tout largement majoritaire (62% en 2022). De même, la part des stagiaires issus d'un autre pays de l'Union européenne diminue peu à peu, atteignant 5% en 2022. A contrario, la part des stagiaires de nationalité hors UE continue d'augmenter pour atteindre 32% en 2022.

En 2022 (comme en 2021), le public belge est largement majoritaire dans les formations professionnalisantes (73,1%) et en orientation professionnelle (77,2%). Ce n'est pas le cas dans les formations de base où les stagiaires de nationalité hors UE représentent 50% du public total. Notons que sur l'ensemble des stagiaires de nationalité hors UE, 60% sont inscrits dans une formation de base.

Alors que près de 50% des stagiaires belges et des stagiaires ressortissants d'un pays de l'union européenne bénéficient d'allocations de chômage, cela ne représente que 19,9% des ressortissants d'un pays hors de l'union européenne. De plus, c'est parmi cette population que l'on retrouve les plus grandes proportions de stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni revenu (35,1%) et de stagiaires bénéficiant du RIS ou d'une aide équivalente du CPAS (44,2%).

<sup>13</sup> Les catégories « apatrides » et « inconnus » ont été rassemblées et représentent 1.1% en 2021 et 1% en 2022.

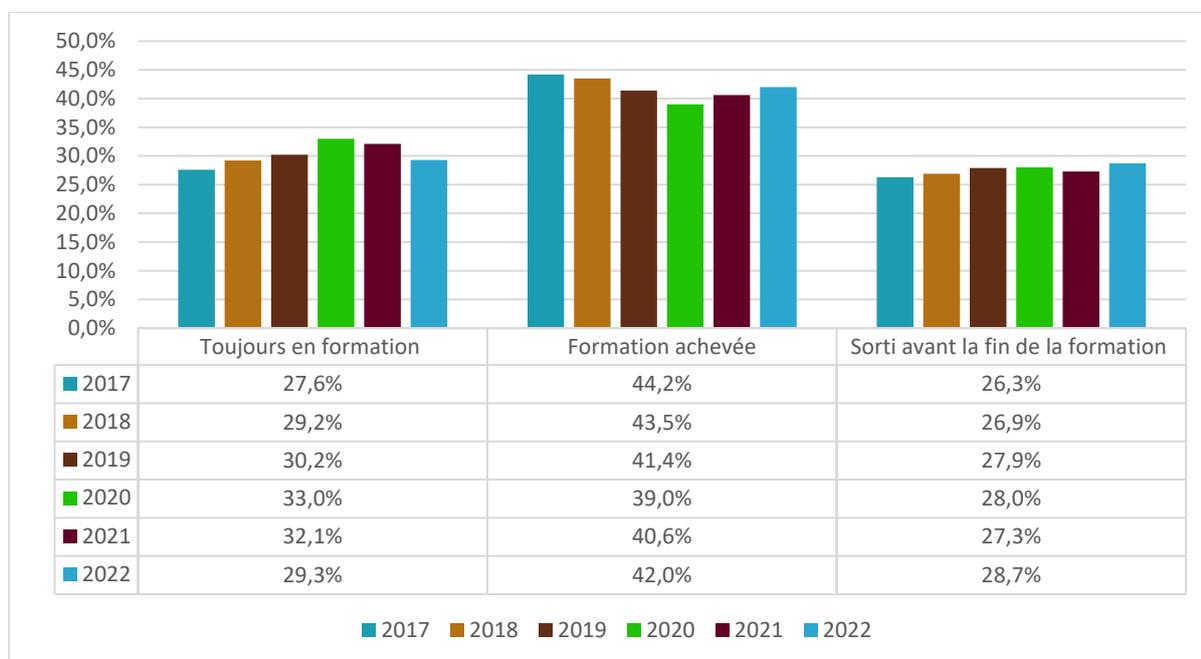
## 3. Parcours des stagiaires

L'analyse des suites de parcours des stagiaires se base sur les données déclaratives communiquées par les stagiaires aux CISP à un instant t (généralement 3 mois) après la fin de la formation. Complémentairement, pour les stagiaires ayant conclu un contrat de formation avec le Forem<sup>14</sup>, ce dernier communique aux CISP si les stagiaires en question ont un emploi ou sont entrés dans une autre formation.

### 3.1 Situation du parcours des stagiaires à la fin de l'année

Parmi les stagiaires ayant été sous contrat de formation en 2022, au 31 décembre 2022, on identifie 3 catégories de stagiaires : ceux ayant achevé leur formation, ceux étant sortis de formation avant la fin, quel qu'en soit le motif, et ceux qui sont toujours en formation

Figure 14 : Répartition des stagiaires selon la situation de parcours au 31 décembre de l'année de 2017 à 2022



Après une diminution de la proportion de stagiaires ayant achevé leur formation, atteignant le taux le plus bas en 2020 (39%), il semble que cette tendance s'inverse : le taux est reparti à la hausse pour dépasser le niveau d'avant Covid, avec 42% en 2022. Cette tendance est positive pour le secteur mais elle ne s'accompagne pas d'une diminution du taux de stagiaires sortis avant la fin de la formation. Au contraire, il semble que ce taux soit en légère augmentation.

L'analyse précarité 2021 nous apprend qu'il y a une plus grande proportion de stagiaires qui arrêtent leur formation avant la fin parmi les stagiaires qui bénéficient d'une aide du CPAS (30,4%) et ceux qui ne perçoivent aucune allocation ni aucun revenu lié au travail (30,5%) par

<sup>14</sup> Stagiaires sous contrat F70bis ou qui ont reçu un défraiement du Forem pour des frais de crèche ou de garderie.

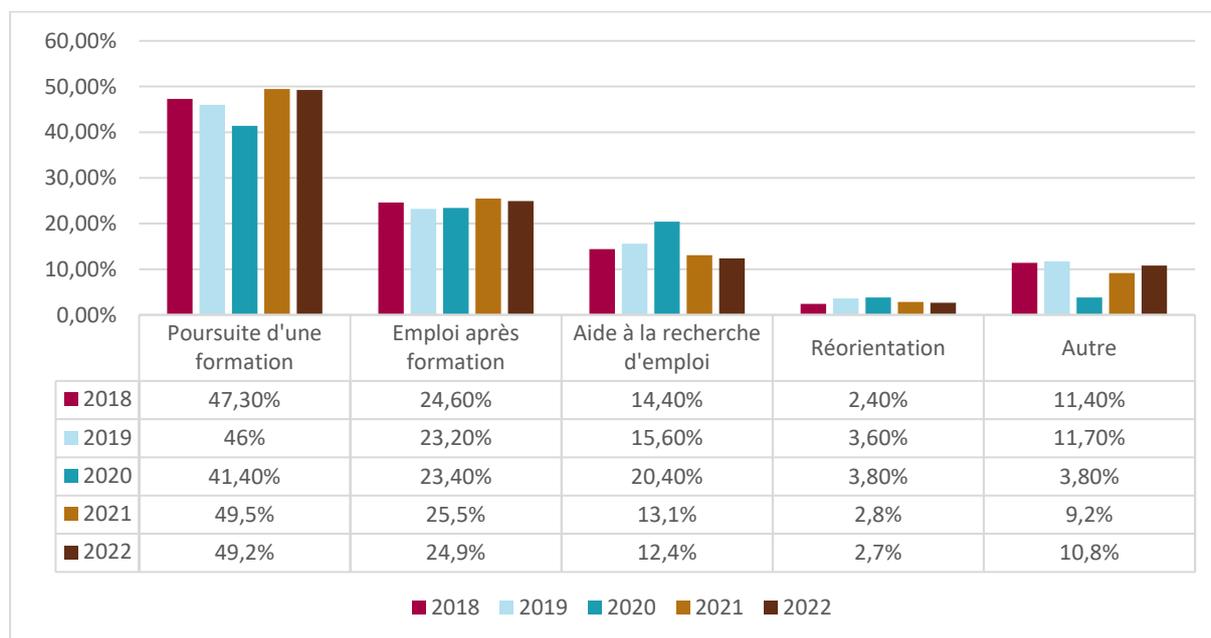
rapport à ceux qui perçoivent une allocation de chômage (22,0%) ou une allocation du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité (25,3%). En revanche, les stagiaires qui bénéficient d'allocations de chômage ont plus tendance à achever leur formation (42,9%).

## 3.2 Suite de parcours des stagiaires ayant achevé leur formation

En 2021, parmi les 4702 stagiaires ayant terminé leur formation (40,6%), nous connaissons la suite de 3013 d'entre eux (64,1%).

En 2022, parmi les 5382 stagiaires ayant terminé leur formation (42,0%), nous connaissons la suite de 3525 d'entre eux (65,5%).

Figure 15 : Répartition des stagiaires ayant achevé leur formation selon la suite de parcours de 2018 à 2022



La répartition des stagiaires ayant terminé leur formation selon la suite des parcours se rapproche fortement de la situation d'avant Covid. Après avoir constaté une baisse dans le taux de stagiaires poursuivant une formation en 2020, ce taux repart à la hausse en 2021 et en 2022 pour atteindre presque 50% de stagiaires. Le taux de mise à l'emploi après la formation s'améliore lui aussi, atteignant 25,5% en 2021 et 24,9% en 2022. Ainsi, nous pouvons dire que  $\frac{3}{4}$  des stagiaires ayant terminé leur formation et dont on connaît le parcours connaissent une sortie *a priori* bénéfique<sup>15</sup> (emploi ou poursuite d'une formation).

<sup>15</sup> Certains motifs (mise à l'emploi, entrée dans une autre formation) pourraient être considérés naturellement pour le stagiaire en formation comme une évolution vécue positivement ou favorablement. Toutefois, le choix d'une autre formation (par défaut) et la mise à l'emploi, pour nécessité financière par exemple, ne disent rien du vécu de la personne lors de ses changements de situation et des expériences qui sont les siennes et qui jalonnent ces étapes transitoires. Dès lors, il serait sans doute risqué d'associer, à la hâte, à la variable « motifs d'arrêt », des situations jugées invariablement et radicalement positives ou négatives. Nous pouvons toutefois estimer que, dans la grande majorité des cas, un arrêt pour une remise à l'emploi ou pour une entrée dans une autre formation constitue pour la personne une décision fondée et dont les conséquences sont *a priori* bénéfiques.

Tableau 11 : Répartition des stagiaires ayant achevé leur formation selon la suite du parcours et selon le type de CISP (EFT/DéFI) en 2022

	DéFI	EFT
Poursuite d'une formation	54,0%	19,3%
Emploi après formation	22,2%	42,0%
Aide à la recherche d'emploi	10,9%	21,6%
Réorientation	1,9%	7,3%
Autre	11,0%	9,8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

On remarque une grande disparité dans les suites de parcours des stagiaires ayant achevé leur formation selon le type de CISP. En DéFI, plus de la moitié des stagiaires arrivant au terme de leur formation poursuivent leur parcours d'apprentissage et entame une nouvelle formation. Cela ne représente qu'un stagiaire sur cinq en EFT. En revanche, le taux de remise à l'emploi des stagiaires EFT (42,0%) est près de deux fois plus élevé que celui des stagiaires DéFI (22,2%). Notons que le taux de sorties *a priori* bénéfiques atteint 76,6% en DéFI et 61,3% en EFT.

Tableau 12 : Répartition des stagiaires ayant achevé leur formation selon la suite du parcours et selon la catégorie de filière (F.B. ; F.P. ; O.P.) en 2022

	F.B.	F.P.	O.P.
Poursuite d'une formation	69,4%	31,5%	45,7%
Emploi après formation	11,1%	39,4%	23,2%
Aide à la recherche d'emploi	4,5%	17,1%	17,8%
Réorientation	1,9%	2,4%	4,4%
Autre	13,0%	9,6%	8,9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La répartition des stagiaires ayant terminé leur formation selon les suites de parcours est également assez inégale en fonction des catégories de filières. En effet, dans les formations de base, près de 7 stagiaires sur 10 entament une nouvelle formation à la suite de leur formation CISP. C'est aussi le cas pour plus de 45% des stagiaires en orientation professionnelle, ce qui marque une augmentation par rapport à 2020 (41,8%), mais qui reste inférieur au taux observé en 2019 (52,7%).

En formation professionnalisante, c'est dans la remise en emploi après la formation que le taux de stagiaires est le plus élevé (39,4%).

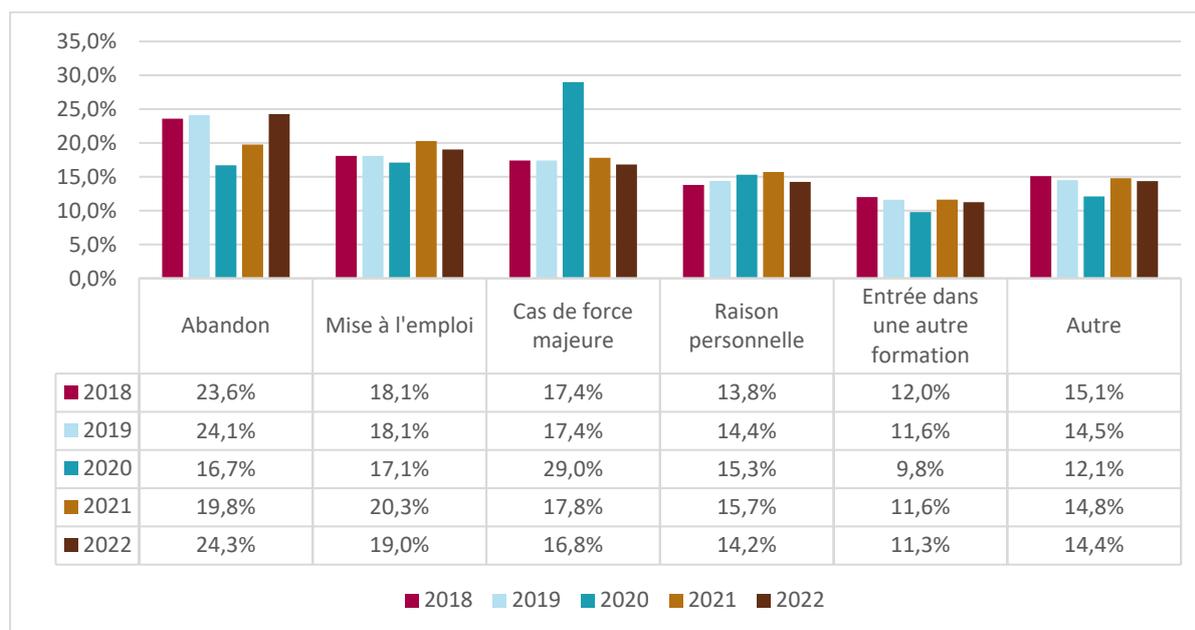
Le taux de sorties *a priori* bénéfiques s'élève à 80,5% en formation de base, à 70,8% en formation professionnalisante et à 68,9% en orientation professionnelle.

L'analyse précarité 2021 nous apprend que les stagiaires bénéficiant des allocations de chômage sont ceux qui, au terme de la formation, ont le taux de mise à l'emploi (31,6%) et le taux d'entrée dans une nouvelle formation (27,3%) les plus élevés.

### 3.3 Motifs de sorties des stagiaires ayant arrêté leur formation

En 2021, 3165 stagiaires ont arrêté leur formation avant le terme de celle-ci, cela représente 27,3%. En 2022, 3678 stagiaires ont arrêté leur formation avant la fin, ce qui représente 28,7% des stagiaires. Nous disposons des informations concernant la suite des parcours de 100% d'entre eux, et ce pour les deux années<sup>16</sup>.

Figure 16 : Répartition des stagiaires ayant arrêté la formation avant son terme selon les motifs de sortie de 2018 à 2022



La répartition des stagiaires ayant arrêté leur formation avant son terme redevient similaire à la situation d'avant Covid. Le taux d'arrêt pour cas de force majeure est redescendu autour des 17% après avoir connu un pic en 2020 avec 29% (certainement dû au Covid). A contrario, on observe une remontée du taux d'abandon. Il atteint 24,3% en 2022. Cumulé au taux d'arrêt pour raison personnelle, le taux d'abandon atteint presque 40%. Néanmoins, on compte environ 30% d'arrêt pour un motif *a priori* bénéfique (mise à l'emploi ou entrée dans une autre formation).

Notons qu'en 2022, le taux d'arrêt *a priori* moins bénéfique est plus élevé dans les filières EFT (71,6%) que dans les filières DéFI (68,2%).

Concernant les catégories de filières, c'est en formation professionnalisante que le taux d'arrêt *a priori* moins bénéfique est le plus élevé (70,7%), suivi par la formation de base (68,6%) et l'orientation professionnelle (67,9%).

<sup>16</sup> Ces catégories sont celles reprises dans le rapport d'activités que les CISP doivent transmettre au SPW. Il n'existe pas de consignes par rapport aux situations précises qu'elles recouvrent. Par conséquent, il n'existe pas d'uniformité dans les critères repris derrière ces catégories. De ce fait, nous reprenons l'ensemble des stagiaires des catégories « raison personnelle », « cas de force majeure », « abandon » et « autre » sous l'appellation « arrêt *a priori* moins bénéfique »

## Conclusions

Au terme de cette analyse, nous pouvons tirer plusieurs conclusions. D'abord, le secteur CISP semble se relever peu à peu des difficultés en termes de recrutement et d'accroche des stagiaires engendrée par le Covid19. En 2021 et encore plus en 2022, la plupart des indicateurs importants sont repartis à la hausse. **Le nombre de stagiaires en formation CISP augmente** (+12,3% de stagiaires entre 2020 et 2022) et **il en va de même pour le nombre d'heures de formation prestées** (+28,4% d'heures prestées entre 2020 et 2022). Néanmoins, nous ne sommes pas encore revenus aux chiffres d'avant Covid.

Le second enseignement de ce rapport est la modification progressive de certaines **caractéristiques des stagiaires** CISP. Si on n'observe pas de changements majeurs dans la répartition du genre ou de l'âge des stagiaires, certaines tendances sont tout de même à signaler :

- Il y a de moins en **moins de stagiaires ayant obtenu le CEB** (-1,5% entre 2019 et 2022) **ou le CESDD** (-4% entre 2019 et 2022). En parallèle, on observe une **augmentation du taux de stagiaires sans aucun diplôme** (+2,7% entre 2019 et 2022).
- La proportion de **stagiaires provenant de pays extra-européens** augmente (+8,1% entre 2016 et 2022).
- La proportion de **stagiaires bénéficiant d'une allocation du CPAS** augmente (+13,7% en 11 ans), et en corolaire, la proportion de **stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage<sup>17</sup>** diminue au fil des années (-15,2% en 11 ans).

Ces constats chiffrés mettent à nouveau en lumière une précarisation grandissante des publics des CISP. Cette analyse montre également que le taux de sorties *a priori* bénéfiques/*positives* (emploi ou autre formation) après une formation en CISP atteint 75%. Il est donc essentiel de soutenir et de **renforcer l'accompagnement dans les parcours de formation**, dans les transitions CISP-opérateurs publics de formation (passerelles). Les CISP offrent un dispositif de formation personnalisé, de proximité, avec un ancrage local fort qui permet l'accrochage et le maintien en formation et donc des perspectives d'insertion à l'emploi plus solides. L'accompagnement psychosocial constitue un axe très important du travail pour les personnes les plus fragilisées. Il ne s'agit jamais d'une finalité en soi mais bien d'un outil parmi d'autres pour servir la mission de remise à l'emploi.

<sup>17</sup> En 2010 et 2015, les chiffres n'incluent pas les bénéficiaires d'allocations d'insertion alors que c'est le cas en 2020 et 2021.